



## Mariage : Quel régime matrimonial choisir ?

### Les quatre régimes principaux

- 1. Communauté réduite aux acquêts** (régime légal par défaut)
  - Biens acquis avant le mariage restent personnels.
  - Biens acquis pendant le mariage sont communs (sauf donations/héritages).
  - Équilibre entre biens communs et patrimoines personnels.
- 2. Communauté universelle**
  - Tous les biens (avant et pendant le mariage) deviennent communs.
  - Inclut les dettes.
  - Convient aux couples souhaitant tout partager, mais peut compliquer la transmission du patrimoine aux enfants.
- 3. Séparation de biens**
  - Chaque époux garde la propriété et la gestion de ses biens personnels, avant et pendant le mariage.
  - Protège les patrimoines individuels, avantageux pour entrepreneurs ou patrimoines importants.
  - Pas de partage en cas de divorce, chacun reprend ses biens.
- 4. Participation aux acquêts**
  - Gestion séparée des biens pendant le mariage (comme séparation).
  - En cas de dissolution, chaque époux reçoit une part de la valeur des biens acquis par l'autre.
  - Combine protection et gestion individuelle.

---

### Vivre en couple : autres formes d'union

- PACS

**OFFICE NOTARIAL  
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS  
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H  
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée  
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*





## Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés

Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN  
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



- Contrat entre deux personnes majeures (même sexe ou pas) pour organiser la vie commune.
- Moins formel que le mariage, avec reconnaissance légale.
- Offre certains avantages fiscaux et sociaux.
- Choix entre séparation de biens ou indivision pour les biens acquis ensemble.
- **Union libre (concubinage)**
  - Situation de fait, sans engagement légal ni protection.
  - Biens restent à celui qui les a acquis.
  - Pas de droits particuliers en cas de décès ou séparation.
  - Souvent choisi pour la liberté totale.

---

### Le rôle du notaire : un conseiller essentiel

- **Protéger les intérêts du couple**, notamment en gestion patrimoniale et succession.
- Fournir des conseils personnalisés adaptés à la situation.
- Accompagner dans la compréhension des avantages/inconvénients des régimes.
- Aider à rédiger et signer les contrats matrimoniaux.
- Anticiper et prévenir d'éventuels conflits.

**OFFICE NOTARIAL  
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS  
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H  
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée  
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*

